CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E169992** **VALABLE JUSQU'AU** **07/07/2027**

ÉDITÉ LE 09/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/01/2015

Raison sociale : CROISILLON

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 20/03/2025

Capital : 100 000

20 BIS RUE LOUIS - PHILIPPE
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTERRE

Siret : 808 541 254 00013

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 213587600133

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000011419496404

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000011419496404

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Téléphone : 06 95 33 88 12

Fax :

Portable : 06 95 33 88 12

Responsabilité légale :
LUNGU ION PRÉSIDENT

Site Internet : http://croisillon.pro

E-mail : croisillon@croisillon.pro

Effectif moyen : 27 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 448 225 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2121 PROB	Ravalement en maçonnerie	11	08/07/2025
3132 PROB	Ardoises (Technicité confirmée)	33	08/07/2025
3142	Revêtements de balcons et accessoires en plomb		08/07/2025
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 09/10/2026 18:44

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.